Séance du 18 octobre 2021 à 18h30 Procès- verbal – compte- rendu

Date de la convocation : 11 octobre 2021 Nombre de conseillers en exercice : **15**

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs: Christian BARON, Sébastien RAUDIER, Claude BRIGAUD, Philippe DEVAULT, Marie-Christine BREJAUD, Nicolas DION, Nadine DELANNE, Francis DAILLY, Cécile FILLAULT, Steven OTTAN,

Absents excusés: Jean-Marc VERRHIEST, Sandra HOGUILLARD, Sabine CHARBONNIER, Christophe MOULIN a donné procuration à

Steven OTTAN, Agathe JOFFRE a donné procuration à Sébastien RAUDIER,

<u>Secrétaire de séance</u> : Claude BRIGAUD

Délibération n°2021-46

Approbation du Rapport d'activité et de développement durable 2020 de Châteauroux Métropole

Le conseil municipal APPROUVE le Rapport d'activité et de développement durable 2020 de Châteauroux Métropole.

Vote: 10 + 2 procurations Pour: 10 + 2 procurations

Contre: 0 Abstention: 0

Délibération n°2021-47

Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour pourvoir au remplacement d'agents titulaires ou contractuels indisponibles en raison de congés, maladie, adoption, maternité, disponibilité.

Le conseil municipal DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Vote: 10 + 2 procurations Pour: 10 + 2 procurations

Contre: 0 Abstention: 0

Délibération n°2021-48

Approbation du règlement intérieur de la bibliothèque

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- * ACCEPTE le règlement intérieur proposé par Mme Claude BRIGAUD.
- * NOTE que ce règlement a été validé par la Bibliothèque départementale de l'Indre.

Vote: 10 + 2 procurations Pour: 10 + 2 procurations

Contre: 0 Abstention: 0

Délibération n°2021-49

Redevance d'occupation du domaine public : délibération de principe

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, AUTORISE

- * Le maire à percevoir la somme de 293.00€ due par GRDF au titre de la RODP 2021,
- * Le maire à percevoir toutes les sommes afférentes aux redevances d'occupation du domaine public.

Vote: 10 + 2 procurations Pour: 10 + 2 procurations

Contre: 0 Abstention: 0

Délibération n°2021-50

Demande de subvention association Jeunesse Diorsaise

Après étude de la demande et de ses pièces justificatives,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, ACCEPTE de verser la somme de 200€ à l'association Jeunesse Diorsaise.

Vote:10 + 2 procurations Pour: 10 + 2 procurations

Contre: 0 Abstention: 0

Délibération n°2021-51

Approbation des modalités financières pour le déploiement complémentaire des bornes de recharge pour véhicules électriques

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le transfert de la compétence "infrastructures de charges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables" au SDEI pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.
- Approuve les travaux d'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides au lieu sus visé,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative aux modalités techniques et financières pour l'installation d'une IRVE,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative aux modalités techniques et financières pour l'exploitation et la maintenance d'une IRVE,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un terrain (si besoin),
- S'engage à verser au SDEI la participation financière due en application de ladite convention pour la réalisation des travaux d'installation,
- S'engage à verser au SDEI, chaque année, la participation financière annuelle aux coûts de maintenance et d'exploitation des IRVE,
- décide d'inscrire chaque année les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SDEI,
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la bonne application de cette délibération.

Vote:10 + 2 procurations Pour: 10 + 2 procurations

Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2021-52

Convention de mise à disposition de personnel communautaire à la commune

Dans le cadre de l'ajout d'une caméra de surveillance, il serait nécessaire de conventionner avec les services de Châteauroux Métropole pour la mise à disposition d'un agent communautaire qui aura en charge d'apporter son expertise à cette nouvelle installation.

Cette convention est souscrite pour un mois, du 1er au 31 octobre 2021. Le coût de cette mise à disposition est de 352.88€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **AUTORISE** Monsieur le maire à signer cette convention et à verser la somme de 352.88€ à Châteauroux Métropole.

Vote:10 + 2 procurations Pour: 10 + 2 procurations

Contre: 0 Abstention: 0

QUESTIONS DIVERSES

- * Présentation des membres élus au conseil municipal des jeunes.
- * Tentative d'intrusion dans les ateliers : changement des barillets pour agir dans l'urgence. A modifier.
- * Mutation d'un agent au 01.01.2022. La procédure de recrutement sera prochainement déclenchée.
- * Bibliothèque : des travaux de peinture ont été effectué par les agents communaux. Les primaires pourront réutiliser les locaux dès le jeudi 21 et vendredi 22 octobre 2021. Il est prévu que les locaux soient de nouveau accessibles aux « extérieurs » courant novembre 2021.
- * Quais de bus : subvention de 3 000€ demandée.
- * Information sur l'arrêté préfectoral du parc éolien de Vouillon.
- * ENEDIS et le SDEI s'occupent des problèmes concernant les coupures électriques.
- * les modifications simplifiées relatives au PLUi sont possible jusqu'au 15 novembre prochain.
- * une nacelle sera louée, comme chaque année, pour la pose des illuminations de Noël.
- * le 8 décembre 2021 se tiendra une journée de sensibilisation aux gens du voyage, organisée par Châteauroux Métropole.
- * Le repas des aînés se tiendra le 15 décembre 2021 à 12h00, à la salle des fêtes.
- * Francis DAILLY informe que le SYTOM apportera prochainement des changements dans le tri des déchets

Séance levée à 20h45.